

Séance du lundi 3 avril 2023

Le 3 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, le 27 mars 2023, par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

Etaient présents : Mr LACARRIERE Christian, Mme ALAZARD Dominique, Mr AURIERES Frank, Mmes BELAUBRE Brigitte, ~~FABRE Régine~~, Mrs GAGNE François, LABORIE Nicolas, LAURISSERGUES Julien, Mmes LAVEST Anne, LHERITIER Nathalie, ROQUES Karine

Absents excusés : FABRE Régine

Secrétaires de séance : LAVEST Anne

Ordre du jour :

- Compte Administratif Commune 2022
- Approbation du compte de Gestion de la Commune présenté par Mr SAIGNIE Didier.
- Affectation du résultat d'exploitation commune
- Vote des taux d'imposition pour l'année 2023
- Vote du Budget Primitif communal 2023
- Compte administratif du Lotissement « Le Clos des Erables » 2022
- Approbation du compte de Gestion du Clos des Erables présenté par Mr SAIGNIE Didier
- Affectation du résultat d'exploitation du « Clos des Erables »
- Vote du budget primitif 2023 du « Clos des Erables »

OBJET : Compte Administratif Commune 2022

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Roumégoux s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme LAVEST Anne, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr LACARRIERE Christian, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	61 551.08			173 369.90	61 551.08	173 369.90
Opérations de l'exercice 2022	111 893.36	250 207.82	212 286.44	306 875.36	324 179.80	557 083.18
TOTAUX	173 444.44	250 207.82	212 286.44	480 245.26	385 730.88	730 453.08
Résultat de clôture 2022		76 763.38		267 958.82		344 721.30
Restes à réaliser	295 811.40	65 040.00				
TOTAUX CUMULES	295 811.40	141 803.38		267 958.82		
RESULTAT DEFINITIF	154 008.02			267 958.82		113 950.80

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : ~~Mr LACARRIERE Christian~~, Mmes LAVEST Anne, ALAZARD Dominique, Mrs GAGNE François, AURIERES Frank, Mmes BELAUBRE Brigitte, ~~FABRE Régine~~, Mrs LABORIE Nicolas, LAURISSERGUES Julien, Mmes LHERITIER Nathalie, ROQUES Karine

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Approbation du compte de Gestion de la Commune présenté par Mr SAIGNIE Didier.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- décide d'approuver le compte de gestion de l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation commune

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de **267 958.82 €**
- un déficit d'Investissement de **154 008.02 €**

RESULTATS DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	113 950.80 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2022 Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :	154 008.02 €
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	113 950.80 €
A) DEFICIT AU 31/12/2022 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Excédent disponible (voir A – solde disponible)	

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Vote des taux d'imposition pour l'année 2023

Monsieur Le Maire, dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023, propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux par rapport à 2022 :

- Le taux de la taxe d'habitation reste à 11.90 % pour les résidences secondaires
- le Foncier Bâti reste à 19.84 % (part communale) augmenté de la part du Département (compensation de la taxe d'habitation) de 23.56 % soit 43.40 %
- le Foncier Non Bâti reste à 96.63 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces nouveaux taux pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Vote du Budget Primitif communal 2023

Le Budget Primitif 2023, présenté par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, est accepté à l'unanimité. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 417 598.80 €uros, et en section d'investissement-à la somme de 731 058.40 €uros avec un montant de restes à réaliser de 295 811.10 €uros en dépenses-d'investissement et de 65 040.00 €uros en recettes d'investissement.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Compte administratif du Lotissement « Le Clos des Erables » 2022

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Roumégoux s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme LAVEST Anne, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr LACARRIERE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	53 945.03				53 945.03	
Opérations de l'exercice 2022	6 666.67	19 565.16	44 591.47	44 591.47	51 258.14	64 156.63
TOTAUX	60 611.70	19 565.16	44 591.47	44 591.47	105 203.17	64 156.63
Résultat de clôture 2022	41 046.54		0		41 046.54	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	41 046.54		0		41 046.54	
RESULTAT DEFINITIF	41 046.54				41 046.54	

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Mr LACARRIERE Christian, Mmes LAVEST Anne, ALAZARD Dominique, Mrs GAGNE François, AURIERES Frank, Mmes BELAUBRE Brigitte, FABRE Régine, Mrs LABORIE Nicolas, LAURISSERGUES Julien, Mmes LHERITIER Nathalie, ROQUES Karine

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Approbation du compte de Gestion du Clos des Erables présenté par Mr SAIGNIE Didier.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- décide d'approuver le compte de gestion de l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation du « Clos des Erables »

➤Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

➤Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

➤Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de €
- un déficit d'Investissement de **41 046.54 €**

RESULTATS DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	41 046.54 €
B) EXCEDENT AU 31/12/2022 Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	€
B) DEFICIT AU 31/12/2022 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Excédent disponible (voir A – solde disponible)	41 046.54 €

Ainsi fait et délibéré

BJET : Vote du budget primitif 2023 du « Clos des Erables »

Le Budget Primitif 2023, présenté par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, est accepté à l'unanimité. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 68 391.54 Euros, et en section d'investissement à la somme de 91741.10 Euros avec un montant de restes à réaliser de 0 Euro en dépenses d'investissement et de 0 Euro en recettes d'investissement.

Ainsi fait et délibéré

Réunions : -

Fin de séance :

Christian LACARRIERE

Anne LAVEST

Dominique ALAZARD

François GAGNE

Frank AURIERES

Brigitte BELAUBRE

~~Régine FABRE~~

Nicolas LABORIE

Julien LAURISSERGUES

Nathalie LHERITIER

Karine ROQUES